



## AVIS AUX MEMBRES

N° 2014 – 194

Le 30 septembre 2014

### RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL Augusta Ressource Corporation (AZC) Fusion (Suivi)

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que suivant les informations du circulaire no 134-14 et de l'avis aux membres no 192-14 publiés le 29 septembre 2014, le prix de clôture de HudBay Minerals Inc. (« HudBay »), en date du lundi 29 septembre 2014, est fixé à 9,62\$CA par action. Par conséquent, le nouveau livrable par contrat HBM1 est le suivant :

- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :** 31 actions ordinaires de HudBay, 17 bons de souscription d'actions ordinaires de HudBay et une considération en espèces de 4,81\$CA équivalente à 0,5 action de HudBay (Basé sur le prix de clôture de HudBay du 29 septembre 2014)

Tout autre détail du rajustement compris dans la circulaire no 134-14 et dans l'avis aux membres no 192-14 demeure inchangé.

La portion en espèces du livrable demeurera fixe de façon permanente en tant que livrable de l'option et ne variera pas.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Glenn Goucher  
Président et chef de la compensation